

Acquisition de véhicules électriques - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est prévu, dans le programme 1997 d'acquisition de véhicules, l'achat de 2 berlines et 2 scooters électriques.

L'ADEME encourage ce type d'initiative par l'octroi d'une subvention de 9 648 F par véhicule et 2 412 F pour chaque scooter.

Le Conseil Municipal est invité à :

- solliciter de l'ADEME la subvention de 24 120 F correspondant à ces acquisitions, subvention qui sera encaissée en recettes sur l'imputation 90.022.1311.00511 CS 32000, et réaffectée en dépenses sur l'imputation correspondant à l'acquisition des véhicules, 90.022.2182.00511 CS 32000,

- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ADEME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 15 janvier 1998.